

Le 3 mars 2025

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 3 mars 2025, à 18h31.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel et M. Alain Dumas;

M. Jean-Denis Paquet, conseiller, est absent;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-03-049 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Transfert épargne collective Fiducie Desjardins vers Desjardins Assurances
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

TRANFERT ÉPARGNE COLLECTIVE FIDUCIE DESJARDINS VERS DESJARDINS ASSURANCES

25-03-050 Attendu que l'offre d'épargne collective de Fiducie Desjardins cessera en date du 1^{er} mai 2025 ;

Attendu que nous avons la possibilité de transférer les dossiers d'épargnes collectives des employés de la municipalité de St-Côme-Linière à Desjardins Assurances ;

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale, à signer tous les documents relatifs au transfert des dossiers d'épargnes collectives de Fiducie Desjardins à Desjardins Assurances.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-03-051 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18 h 32.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 10 mars 2025, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 3 MARS 2025

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière trésorière